

# Rapport annuel 2023



**Une prévoyance simple et sûre**

## Mesdames, Messieurs,

L'année 2023 a été marquée par de fortes fluctuations sur les marchés des actions et des obligations. Les influences négatives, comme la hausse des prix, les remous dans le secteur bancaire, comme le rachat du Crédit Suisse par UBS, et les conflits géopolitiques en Ukraine et au Proche-Orient, ont laissé des traces.

En dépit des difficultés rencontrées, nous pouvons désormais affirmer, avec le recul, que «tout vient à point à qui sait attendre». L'année de placement 2023 a dépassé les attentes générales. Avec une performance de 6,88%, le rendement théorique nécessaire a pu être dépassé, raison pour laquelle le taux de couverture est passé à 107,6% au 31 décembre 2023.

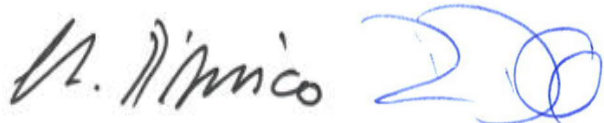
Les turbulences de l'année de placement 2023 ont montré une fois de plus que les mesures prises par le Conseil de fondation en vue d'alléger le besoin de rendement étaient nécessaires et pertinentes.

Le second semestre 2023 a également été marqué sur le plan administratif par l'adaptation des règlements à la réforme AVS 21 et à la loi sur la protection des données. Vous trouverez des informations plus détaillées à ce sujet dans le présent rapport annuel.

Nous aimerions profiter de cette occasion pour remercier l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices, les membres du Conseil de fondation et les spécialistes externes pour leur engagement en faveur de notre caisse de pension. Le Conseil de fondation et la Direction tiennent également à remercier l'ensemble des assuré(e)s actifs/-ves, les retraité(e)s et les entreprises affiliées de la confiance qu'ils/elles nous ont accordée.

Volketswil, mai 2024

### Caisse de pension BonAssistus



Christina D'Amico  
Présidente du Conseil de fondation

Ruth Dill  
Directrice générale

<b>Bilan au 31 décembre 2023</b>	<b>2023</b> CHF	<b>2022</b> CHF
<b>Placements</b>	<b>189'728'731</b>	<b>182'438'577</b>
○ Liquidités	6'131'313	8'381'436
○ Obligations	29'677'261	28'255'150
○ Hypothèques	11'420'885	11'018'667
○ Actions	47'351'883	43'878'765
○ Immobilier Suisse	61'427'567	56'234'260
○ Immobilier Étranger	8'792'226	9'399'907
○ Placements alternatifs	24'927'596	25'270'392
<b>Comptes courants employeur / diverses créances</b>	<b>907'611</b>	<b>942'269</b>
<b>Actifs de régularisation</b>	<b>156'187</b>	<b>104'950</b>
<b>ACTIFS</b>	<b>190'792'529</b>	<b>183'485'796</b>
<b>Engagements</b>	<b>1'292'929</b>	<b>606'894</b>
<b>Passifs de régularisation</b>	<b>133'793</b>	<b>115'169</b>
<b>Réserve de cotisations de l'employeur</b>	<b>0</b>	<b>5'146</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>	<b>175'973'336</b>	<b>179'110'848</b>
○ Capital de prévoyance – assurés actifs	45'177'336	41'676'348
○ Capital de prévoyance – retraités	128'000'100	135'344'400
○ Provisions techniques	2'795'900	2'090'100
<b>Réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>13'392'471</b>	<b>3'647'739</b>
<b>Découvert / fonds libres</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>PASSIFS</b>	<b>190'792'529</b>	<b>183'485'796</b>

<b>Compte d'exploitation</b>	<b>2023</b> CHF	<b>2022</b> CHF
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>	<b>-2'510'472</b>	<b>-1'040'988</b>
○ Afflux de cotisations et de prestations d'entrée	12'132'684	13'272'869
○ Sorties pour prestations réglementaires	-11'706'113	-11'696'721
○ Sorties prestations de libre passage/prélèv. anticipés	-5'826'532	-4'304'800
○ Variation du capital prévoyance/réserves techniques	3'535'126	2'279'672
○ Intérêt du capital d'épargne	-397'616	-364'352
○ Variation de réserves de contributions	5'104	16'755
○ Apports provenant de prestations d'assurance	122'092	75'999
○ Primes d'assurance	-348'074	-290'000
○ Cotisations au fonds de garantie	-27'143	-30'410
<b>Résultat net des placements</b>	<b>12'873'338</b>	<b>-13'757'812</b>
○ Produit – liquidités	525'419	633'200
○ Produit – obligations	583'497	-3'944'840
○ Produit – hypothèques	495'288	-575'543
○ Produit – actions	4'465'918	-8'287'734
○ Produit – immobilier Suisse	7'062'166	-236'279
○ Produit – immobilier Étranger	-365'239	-378'641
○ Produit – placements alternatifs	1'925'902	674'498
○ Charges d'intérêts	-13'516	-10'960
○ Charges administratives des placements	-1'806'097	-1'631'513
<b>Produit des prestations de service</b>	<b>3'347</b>	<b>2'787</b>
<b>Charges administratives</b>	<b>-621'481</b>	<b>-607'844</b>
<b>Excédent de produits (+) / de dépenses (-) avant modification des réserves de fluctuation de valeur</b>	<b>9'744'732</b>	<b>-15'403'857</b>
<b>Constitution (-) / dissolution (+) de réserves de fluctuation de valeur</b>	<b>-9'744'732</b>	<b>15'403'857</b>
<b>Excédent de produits (+) / de dépenses (-)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Bilan

Les comptes annuels 2023 de la caisse de pension BonAssistus se composent du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe, et ont été établis selon les directives de la Swiss GAAP RPC 26.

En raison du résultat de +6,88% et du fait que le rendement théorique requis a été dépassé, le total du bilan est passé à CHF 190'792'529.

## Compte d'exploitation

Le résultat net de l'activité d'assurance est passé à CHF -2,510 millions, en raison d'une augmentation des sorties de prestations de libre passage et des prélèvements anticipés. Grâce au résultat net positif des placements de CHF 12,873 millions, l'excédent de recettes avant constitution de la réserve de fluctuation de valeur s'élève à CHF 9,745 millions.

## Réserve de fluctuation de valeur

La réserve de fluctuation de valeur sert à compenser les fluctuations de valeur des actifs immobilisés. Sa valeur cible a été déterminée dans le cadre d'une analyse ALM et fixée par le Conseil de fondation à 13% des capitaux de prévoyance et des provisions actuarielles. La réserve de fluctuation de valeur s'établit à CHF 13,392 millions, soit 7,6%, grâce au résultat net positif des placements.

## Placement de la fortune

Le résultat net positif des placements, qui s'élève au total à CHF 12,873 millions, a été généré dans toutes les catégories de placement, à l'exception de l'immobilier Étranger. Ce sont l'immobilier Suisse et les actions qui y ont majoritairement contribué.

Composition du patrimoine au		31.12.2023 CHF	Part en %
Liquidités	UBS SA / Credit Suisse	6'131'313	3,7%
Obligations Suisse	Swisscanto / Credit Suisse	12'731'902	6,7%
Obligations monnaie étrangère (couv. en CHF)	Banque Vontobel	13'697'948	7,2%
Obligations EmMa USD (couv. en CHF)	Banque Vontobel	3'247'411	1,7%
Hypothèques	Placements directs	1'390'292	0,7%
Hypothèques	Credit Suisse / Swisscanto	10'030'593	5,3%
Actions Suisse	Pictet	19'125'499	10,0%
Actions étrangères	Pictet	28'226'384	14,8%
Immobilier Suisse	Placements directs	51'275'000	26,9%
Immobilier Suisse	Telco / Patrimonium	10'152'567	5,3%
Immobilier étranger (couv. en CHF)	Swisscanto / UBS	8'792'226	4,6%
Insurance Linked Securities (couv. en CHF)	Credit Suisse	8'109'292	4,3%
Private Equity (couv. en CHF)	Credit Suisse / Telco	10'752'256	5,6%
Private Loans (couv. en CHF)	Partners Group	6'066'048	3,2%
<b>Total global</b>		<b>189'728'731</b>	<b>100,0%</b>

Après une forte hausse des cours en début d'année, les craintes grandissantes concernant l'inflation et la hausse des taux d'intérêt ont refroidi l'ambiance sur les marchés des actions et des obligations. Au cours de l'année, l'inflation s'est nettement ralentie dans les pays industrialisés, ce qui a permis aux banques centrales de mettre fin au cycle de hausse des taux d'intérêt à l'automne. Les rendements obligataires, qui avaient entre-temps fortement augmenté, ont ainsi à nouveau baissé. Avec la fin de l'ère des taux d'intérêt négatifs, les banques ont à nouveau accordé un taux d'intérêt positif sur les avoirs en compte et les dépôts à terme.

## Performance

En raison de l'année de placement positive, une performance de +6,88% a été réalisée (contre -7,16% l'année précédente). Cette performance est supérieure au rendement théorique requis de 0,9%. Toutes les catégories de placement, à l'exception de l'immobilier Étranger, ont contribué à cette performance.

## Immobilier

Les placements directs dans l'immobilier ont généré un rendement brut de 4,0%. Le rendement net de 12,9% comprend les coûts d'entretien et d'exploitation, les impôts et une correction de valeur de plus CHF 5,099 millions. L'évaluation a lieu chaque année sur la base d'une évaluation axée sur le revenu à la date de référence. Elle comprend les revenus locatifs budgétés et le potentiel de revenus locatifs, moins les risques de vacance et le potentiel latent de réduction des loyers, ainsi que les coûts d'exploitation moyens des dernières années et les besoins d'investissement futurs. La correction de valeur de +11,0% par rapport à l'année précédente n'est pas due à des achats actifs, mais à des améliorations de valeur dues à des rénovations, aux deux augmentations du taux d'intérêt de référence à 1,75%, à l'absence de vacance et à l'évolution stable des taux d'intérêt.

	2023 CHF	OPP 2 Limite	2022 CHF	OPP 2 Limite
Bülach	11'300'000	5,9%	10'598'000	5,8%
Wangen b. Olten	9'460'000	5,0%	7'716'000	4,2%
Zurich	19'940'000	10,5%	18'413'000	10,0%
Zollikofen	2'635'000	1,4%	2'474'000	1,3%
Bienne	3'500'000	1,8%	3'042'000	1,7%
Fraubrunnen	3'225'000	1,7%	2'860'000	1,6%
Delémont	1'215'000	0,6%	1'073'000	0,6%
<b>Total Immobilier (placements directs)</b>	<b>51'275'000</b>		<b>46'176'000</b>	
Telco Fondation Immobilier	5'507'295		5'289'874	
Patrimonium Fondation Immobilier	4'645'272		4'768'386	
<b>Total Immobilier (fondation de placement)</b>	<b>10'152'567</b>		<b>10'058'260</b>	
Swisscanto Fondation Immobilier Étranger	3'941'037		3'718'456	
UBS Fondation Immobilier Étranger	4'851'189		5'681'451	
<b>Total Immobilier Étranger (couv. en CHF)</b>	<b>8'792'226</b>		<b>9'399'907</b>	

Au 31 décembre 2023, un contrôle indépendant des valeurs immobilières a été effectué avec une évaluation externe supplémentaire. En conséquence, le Conseil de fondation a décidé de continuer à confier l'évaluation à M REL AG, afin de pouvoir tenir compte de la connaissance détaillée des biens immobiliers. À l'avenir, on procédera uniquement à une évaluation par moitié afin de lisser les fluctuations importantes, sauf si une évaluation complète s'impose en raison d'influences importantes.

## Frais de gestion de fortune

	31.12.2023 en CHF	en % de la fortune
Frais directs de gestion de fortune – titres	187'991	
Frais directs de gestion de fortune – immobilier	155'753	
<b>Total des frais de gestion de fortune directement comptabilisés</b>	<b>343'744</b>	<b>0,18%</b>
Frais indirects de gestion de fortune – titres	1'264'871	
Frais indirects de gestion de fortune – immobilier	197'483	
<b>Total des frais de gestion de fortune indirectement comptabilisés</b>	<b>1'462'354</b>	<b>0,77%</b>
<b>Frais de gestion de fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation</b>	<b>1'806'098</b>	<b>0,95%</b>
<b>Taux de transparence en matière de frais</b>		<b>100,00%</b>
Placements transparents		100,00%
Placements opaques		0,00%
<b>Valeur de marché du patrimoine</b>	<b>190'636'341</b>	<b>100,00%</b>

### Frais de gestion de fortune

Outre les frais directs, les frais de gestion de fortune correspondent aux frais indirects (TFE), ainsi qu'aux frais de gestion de l'immobilier.

Il n'existe au 31 décembre 2023 aucun placement opaque. Un taux de transparence en matière de frais de 100% peut être porté au bilan.

### Droits de vote

Les lignes directrices pour l'exercice des droits de vote des actionnaires et la communication des votes sont précisées dans le Règlement de placement.

La caisse de pension BonAssistus ne détient pas de portefeuilles d'actions gérés activement lui donnant un droit de vote. Aucune voix n'est accordée au fonds de placement collectif Actions Suisse mentionné ci-dessous.

<b>Pictet CH Institutional – Swiss Equities Tracker – Z dy CHF</b>	<b>Valeur 2'251'377</b>
Nombre total des positions en actions	197
Principales positions au 31.03.2024	%
Nestle SA Reg	16,08
Novartis SA Reg	11,24
Roche Holding SA – bon de jouissance	10,12
UBS Group SA Reg	5,62
Cie Financiere Richemont Reg	4,64
Zurich Insurance Group SA	4,46
ABB SA Reg	4,25
Holcim Ltd	2,78
Sika SA	2,71
Lonza Group SA Reg	2,52

Pour les actions Pictet, certains titres liés aux mines antipersonnel, aux armes à sous-munitions et au phosphore blanc, ainsi que certains titres du secteur de l'aéronautique et de la défense, sont exclus.

### Capital de prévoyance et provisions actuarielles

Les capitaux de prévoyance des assuré(e)s actifs/-ves et des retraité(e)s ont été évalués par les experts en matière de prévoyance professionnelle selon les principes techniques de la LPP 2020 et le taux d'intérêt technique de 0,5% au 31 décembre 2023.

	<b>2023 / CHF</b>	<b>2022 / CHF</b>
Avoir de vieillesse disponible	45'177'330	41'676'340
Augmentation sur prestation de sortie	6	8
<b>Capital de prévoyance – assurés actifs</b>	<b>45'177'336</b>	<b>41'676'348</b>
Capital de prévoyance Rentes de vieillesse	65'141'300	70'843'800
Capital de prévoyance Rentes d'invalidité	30'776'300	31'551'500
Capital de prévoyance Rentes de conjoint	31'674'200	32'469'600
Capital de prévoyance Rentes pour enfant	408'300	479'500
<b>Capital de prévoyance – retraités</b>	<b>128'000'100</b>	<b>135'344'400</b>
Provision pour taux de conversion	2'795'900	2'090'100
<b>Provisions techniques</b>	<b>175'976'336</b>	<b>179'110'848</b>

Le capital de prévoyance des assuré(e)s actifs/-ves a augmenté de CHF 3,501 millions grâce à l'augmentation des effectifs. Parallèlement, le capital de couverture des retraité(e)s a diminué de CHF 7,344 millions, ce qui a un effet positif sur la structure de la caisse de pension.

## Taux de couverture

Conformément à l'art. 44 de l'OPP 2, le taux de couverture est un indicateur de la santé financière de la caisse de pension, et, partant, un instrument important pour évaluer sa capacité à assumer un risque. La performance, l'obtention des rendements théoriques requis et les bases techniques ont une forte influence sur le taux de couverture.

Date de référence	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020
Taux de couverture	107,6%	102,0%	110,5%	105,1%
Taux d'intérêt technique	0,5%	0,5%	0,5%	1,0%
Paramètres	LPP 2020	LPP 2020	LPP 2020	LPP 2020
Tables générationnelles	TG	TG	TG	TG
Utilisation taux de couverture	-	-	4,9%	0,8%
Passage des bases à	-	-	-	LPP 2020
Réduction d'intérêt technique	-	-	0,5%	1,0%

La performance positive et le dépassement du rendement théorique requis ont permis d'augmenter le taux de couverture à 107,6%. Le taux de couverture économique, déterminé sur la base de la courbe des taux d'intérêt utilisée pour le Test suisse de solvabilité (SST) et de l'utilisation de tables générationnelles, s'élève à 107,8% (contre 111,0% l'année précédente). Avec un rendement net attendu de 2,9% et un rendement théorique nécessaire de 0,9%, inférieur de 2,0%, le taux de couverture devrait continuer d'augmenter à l'avenir, conformément aux attentes.

## Déclarations du bilan

Les fermetures et les faillites ont entraîné une réduction minime du nombre d'assuré(e)s actifs/-ves, mais le nombre d'affiliations a pu être maintenu. À l'instar des années précédentes, le nombre de bénéficiaires de rentes a diminué. La tendance future est à la poursuite de la baisse du nombre de bénéficiaires de rentes.

	2023	2022
Hommes	404	421
Femmes	452	452
<b>Assurés actifs</b>	<b>856</b>	<b>873</b>
Rentes de vieillesse	283	294
Rentes de conjoint	165	172
Rentes d'invalidité	95	94
Rentes de divorce	1	1
<b>Rentiers</b>	<b>544</b>	<b>561</b>
Affiliations au 01.01	328	311
Entrées	51	48
Départs	51	31
<b>Affiliations au 31.12.</b>	<b>328</b>	<b>328</b>

## Taux d'intérêt des avoirs de vieillesse pour 2023 et 2024

Le Conseil de fondation doit déterminer le taux d'intérêt définitif pour les avoirs de vieillesse de l'année en cours et le taux d'intérêt provisoire de l'année à venir. À l'occasion de sa réunion de novembre, le Conseil de fondation a fixé les taux d'intérêt suivants:

- **Taux d'intérêt définitif pour 2023**  
Le taux d'intérêt définitif des avoirs de vieillesse de tous les assuré(e)s actifs/-ves au 31 décembre 2023 a été fixé à 1,0%.
- **Taux d'intérêt en cours d'année 2024**  
Le taux d'intérêt provisoire appliqué à tous les sortants et à tous les départs à la retraite en 2024 a été fixé à 0,5%.

Le taux d'intérêt minimal LPP 2024 de 1,25% sera toujours respecté pour le calcul du taux d'intérêt provisoire pour 2024.

## Augmentation des rentes

Le Conseil de fondation doit déterminer chaque année l'augmentation des rentes dans le cadre des prescriptions minimales légales.

Lors de sa réunion du 4 décembre 2023, le Conseil de fondation a décidé de ne pas accorder d'augmentation des rentes ou de versements de rentes supplémentaires en raison du règlement «Rémunération des avoirs de vieillesse et utilisation des fonds libres» et du fait que la réserve de fluctuation de valeur n'a pas été entièrement constituée.

## Charges administratives

	2023 / CHF	2022 / CHF
Administration de la caisse de pension	295'938	286'702
Honoraires et rémunérations du Conseil de fondation	29'009	20'180
Assurances	15'875	15'872
Autres charges administratives	137'849	142'458
Marketing et publicité	55'091	46'480
Courtage	300	2'512
Organe de révision et experts de prévoyance professionnelle	67'743	76'359
Autorité de surveillance	19'676	17'281
<b>Charges administratives brutes</b>	<b>621'481</b>	<b>607'844</b>
Produit des prestations de service fournies	-3'347	-2'787
<b>Charges administratives nettes</b>	<b>618'134</b>	<b>605'057</b>
<b>Charges administratives par assuré / retraité</b>	<b>441</b>	<b>421</b>
<b>Charges administratives par affiliation</b>	<b>1'884</b>	<b>1'844</b>

Les charges administratives légèrement plus élevées sont notamment dues à l'augmentation du forfait de séance pour les membres du Conseil de fondation à CHF 500.-, à une séance supplémentaire du Conseil de fondation, ainsi qu'aux frais de marketing et de publicité légèrement plus élevés.

## Organisation

Le Conseil de fondation et l'administration se composent actuellement des membres suivants:

<b>Conseil de fondation</b>		
<b>Représentants des salariés</b>	Andrea Herzog Christina D'Amico Jacqueline Belser	DER Touristik Destination Service AG moVe GmbH Association Veledes
<b>Représentants de l'employeur</b>	Dora Mettler Silvio C. Maurer René Doswald	DER Touristik Destination Service AG moVe GmbH Supriva Sagl
<b>Comités</b>		
<b>Présidente / Vice-président</b>	Christina D'Amico	Silvio C. Maurer
<b>Comité de placement</b>	Andrea Herzog	Dora Mettler
<b>Commission d'admission</b>	Jacqueline Belser	René Doswald
<b>Administration</b>		
<b>Directrice générale</b>	Ruth Dill	
<b>Suppl. direction</b>	Petra Clement	
<b>Direction financière</b>	Tatjana Vetterli	
<b>Externes</b>		
<b>Organe de révision</b>	Martin Graf	Consultive Revisions AG
<b>Expert prév. professionnelle</b>	Matthias Wiedmer	Libera SA
<b>Conseil plac. indépendant</b>	Markus Staubli	Staubli Consulting



## Modifications du règlement

En raison de la réforme de l'AVS 21, le règlement de prévoyance a été adapté en conséquence au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Nous souhaitons attirer votre attention sur les changements importants suivants:

### **Âge de référence des femmes**

L'âge de référence des femmes passe de 64 à 65 ans en quatre étapes.

Année de naissance	Âge de référence pour la retraite
jusqu'en 1960	64 ans
1961	64 ans et 3 mois
1962	64 ans et 6 mois
1963	64 ans et 9 mois
à partir de 1964	65 ans

### **Somme de rachat**

Pour les assuré(e)s qui perçoivent ou ont déjà perçu des prestations de vieillesse et qui, par la suite, reprennent une activité professionnelle ou augmentent à nouveau leur taux d'occupation, la somme de rachat maximale est réduite à hauteur des prestations de vieillesse déjà perçues.

### **Retraite partielle**

Si, après avoir atteint l'âge de 60 ans, un assuré réduit ses rapports de travail en accord avec l'entreprise et que son salaire annuel se trouve ainsi diminué d'au moins 20%, il peut demander une retraite partielle avec versement d'une rente ou d'un capital. L'avoir de vieillesse correspondant au salaire annuel réduit est maintenu et les cotisations sont calculées sur la base du nouveau salaire annuel réduit.

Le départ à la retraite partielle ou le versement du capital vieillesse partielle peut se faire en trois étapes au maximum.

En outre, la rente de vieillesse peut être différée jusqu'à l'âge de 70 ans révolus au plus tard, comme c'était le cas jusqu'à présent.

### **Traitement de données personnelles**

La caisse de pension est autorisée à traiter ou à faire traiter des données personnelles, y compris des données personnelles sensibles, afin d'accomplir les tâches prévues par le règlement de prévoyance. Les données personnelles qui sont nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches sont transmises à l'organe de révision, à l'expert en prévoyance professionnelle, à une éventuelle réassurance et aux actuaires compétents qui agissent dans le cadre des obligations comptables de l'employeur affilié. En outre, la caisse de pension est autorisée à faire appel à d'éventuels tiers pour l'accomplissement des tâches prévues par le règlement de prévoyance et à leur communiquer les données personnelles nécessaires à cet effet, y compris des données personnelles sensibles. Les personnes qui participent à la mise en œuvre ainsi qu'au contrôle ou à la surveillance de la mise en œuvre de la prévoyance sont en principe tenues de maintenir la confidentialité envers des tiers.

### **Négligence de l'obligation d'entretien**

Si la caisse de pension reçoit une communication officielle selon laquelle une personne assurée chez nous a négligé son obligation d'entretien, les versements en capital, les versements en espèces, les versements anticipés pour la propriété du logement et les prestations de sortie ne peuvent plus être accordés que dans le cadre légal.

Les règlements adaptés valables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 sont disponibles sur notre site Internet.

## Loi sur la protection des données

La protection des données est une question de confiance et votre confiance nous tient à cœur. Bien que nous n'ayons pas modifié le traitement de nos données personnelles, nous tenons à ce que vous soyez pleinement informé(e) du traitement et de l'utilisation de vos données personnelles.

Nous tenons à ce que vous sachiez

- quelles données personnelles nous traitons à votre sujet,
- dans quel but nous utilisons vos données personnelles,
- qui a accès à vos données personnelles,
- combien de temps nous conservons vos données personnelles,
- ce qu'il advient de vos données personnelles après l'expiration de nos relations commerciales ou après le délai légal de conservation.

Vous trouverez ces informations détaillées dans la déclaration de protection des données «Information sur la protection des données pour nos assurés, bénéficiaires et locataires» qui est disponible en ligne sur notre site Internet.

Un outil de gestion des risques, un concept de protection des données et un concept de suppression ont été élaborés et adoptés par le Conseil de fondation afin de poursuivre la mise en œuvre de la loi révisée sur la protection des données du 1<sup>er</sup> septembre 2023. Pour toute question ou demande relative à la protection des données, un responsable externe et indépendant de la protection des données a été nommé. Voici comment vous pouvez le contacter:

Adresse électronique: [datenschutzbeauftragter@bonassistus.ch](mailto:datenschutzbeauftragter@bonassistus.ch)

## Circonstances de la liquidation partielle au 31 décembre 2023

Selon le règlement de liquidation partielle, il y a liquidation partielle:

- si, en cas de résiliation d'un ou de plusieurs contrats d'affiliation au cours d'une année civile, au moins 5% des assurés actifs et au moins 5% des prestations de sortie quittent la caisse de pension;
- si, en cas de restructuration d'une ou de plusieurs entreprises affiliées aux caisses de pension, au moins 10% des assurés actifs et au moins 10% des prestations de sortie quittent la caisse de pension.

Le Conseil de fondation a examiné les circonstances d'une liquidation partielle. Lors de la résiliation de contrats d'affiliation, la barre de 5% des assurés actifs (66 assurés) a été atteinte. La barre de 5% des prestations de libre passage n'a pas été atteinte, à savoir CHF 1'398'367. Lors de la restructuration d'entreprises, l'état de fait n'a pas été atteint.

Lors de sa réunion du 21 mars 2024, le Conseil de fondation a donc décidé qu'il n'y avait pas lieu de procéder à une liquidation partielle en 2023.

## Contrôle annuel de notre registre des bénéficiaires de rente

Le formulaire «Contrôle annuel du registre» a été joint au Rapport annuel à l'intention de nos retraité(e)s. Nous vous prions de bien vouloir remplir ce formulaire et de nous le retourner dans l'enveloppe ci-jointe ou par e-mail, à l'adresse [ruth.dill@bonassistus.ch](mailto:ruth.dill@bonassistus.ch).

### **Rapport de l'organe de révision**

Consultive Revisions AG a, en sa qualité d'organe de révision, vérifié les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse de la caisse de pension BonAssistus, pour l'exercice clos au 31 décembre 2023.

L'organe de révision confirme que les directives légales, statutaires et réglementaires applicables sont respectées, et recommande au Conseil de fondation d'approuver les comptes annuels de l'exercice 2023.

Les comptes annuels complets 2023 sont disponibles auprès de la caisse de pension BonAssistus en adressant une demande par e-mail à [ruth.dill@bonassistus.ch](mailto:ruth.dill@bonassistus.ch) ou par téléphone au 044 947 15 15.



En Suisse, la hausse des prix a reculé, ce qui a rapproché la BNS de son objectif de pouvoir stabiliser l'inflation à moyen terme dans la zone cible. C'est pourquoi la BNS a décidé, dès mars 2024, d'abaisser son taux directeur à 1,5%.

Une baisse des taux d'intérêt étant probable au second trimestre 2024, les taux d'intérêt des obligations d'État devraient, eux aussi, également baisser. Selon les analystes de marché, les banques centrales ont déjà pris en compte plusieurs baisses de taux d'intérêt, ce qui limite le potentiel de baisse des taux d'intérêt à long terme.

La conviction que le renchérissement continuera de baisser et que les banques centrales abaisseront les taux d'intérêt en plusieurs étapes cette année, ainsi que la bonne santé de l'économie américaine, bien meilleure que ce qui a longtemps été supposé, pourraient pousser les marchés boursiers à la hausse en 2024. À cet égard, le potentiel des cours dépendra essentiellement de l'évolution des bénéfices des entreprises et des ajustements de la politique monétaire.

Dans l'ensemble, il faut continuer à s'attendre à des fluctuations sur les marchés financiers, et ce, en raison des perspectives économiques incertaines, des tensions géopolitiques liées aux guerres en Europe et au Proche-Orient, ainsi que des élections américaines à venir.

Par conséquent, le Conseil de fondation va continuer à surveiller la situation financière, les possibilités d'optimisation et les risques, et à placer la sécurité des capitaux de prévoyance et des rentes au centre de ses travaux.